

# MOUVEMENT OU INSTITUTION....

En son temps, Robert Bothereau qui fut le premier Secrétaire Général de la C.G.T.F.O. «qui continuait la C.G.T.» opposa le «*mouvement*» à ceux qui, déjà, rêvaient d'institutionnaliser le mouvement syndical, c'est-à-dire d'en faire un rouage de l'appareil d'État!

Le problème est de nouveau posé et le danger est d'autant plus grand que, de recul en recul, ceux qui, naguère, prétendaient représenter la classe ouvrière, en sont venus à se complaire dans une sorte de statut de subsidiaire (plus ou moins «*contestataires*»!!!)

Jamais l'offensive pour faire des syndicats une institution de l'État (au même titre que la police ou les impôts) n'a été aussi insistance. Il est vrai qu'elle répond à une nécessité de la société «*organique*», autrement dit, totalitaire qui s'édifie, jour après jour, aux lieux et place de la société démocratique.

Mais un tel objectif ne saurait être atteint sans tout d'abord remettre en cause le pluralisme syndical, c'est-à-dire le droit pour les travailleurs de constituer ou de choisir librement les syndicats chargés de la défense de leurs «*intérêts particuliers*» comme le soulignait déjà Robert Bothereau.

Dans un article des *Échos* (du 11 août 1997), signé FAVILLA, les auteurs se font les champions de «*l'unité*» et nous proposent l'exemple des italiens qui ont inventé:

«*cette instance apparemment bizarre, baptisée RSU (Représentation Syndicale Unifiée) qui concrétise et symbolise leur volonté d'unification.*

*Sa principale originalité est d'être un organisme qui amalgame des fonctions qui sont ailleurs éclatées entre les comités ou conseils d'entreprise et les différentes sections syndicales. Cela se manifeste d'abord dans la composition de la RSU puisque les deux tiers de ses membres sont directement élus par le personnel à partir de listes présentées par des syndicats ou des associations, tandis que le dernier tiers, dit «tiers réservé», est attribué aux syndicats signataires de la convention collective de branche. L'instance a ainsi la double caractéristique de représenter à la fois tous les salariés de l'entreprise et l'ensemble des organisations syndicales, sans qu'il puisse y avoir disjonction entre les uns et les autres.*

*La principale conséquence de cette unification est que l'on cesse ainsi de séparer les fonctions d'information et de consultation auxquelles devaient se limiter les comités d'entreprise et les fonctions de négociation qui réservaient aux seuls syndicats le droit de signer des accords. Il n'y a désormais plus lieu d'ergoter pour savoir qui est ou n'est pas représentatif, et les directions d'entreprise sont assurées de trouver en face d'elles un interlocuteur légitime. Ayant compétence pour négocier sur le plan local aussi bien les salaires que le temps ou l'organisation du travail, les RSU permettent que s'instaurent des négociations décentralisées qui se déroulent au plus près des réalités du travail et au contact direct d'un personnel de base que l'on n'hésite d'ailleurs pas à consulter par référendum».*

Comme on peut le constater, dans un tel système les syndicats perdent le droit de négocier et de contracter (tel qu'il est défini en France par la loi du 11 février 1950) au bénéfice d'une sorte de monstre bureaucratique qui n'est pas sans rappeler l'*Arbeits Front* mis en place par les nazis ou encore la *Charte du Travail de Vichy*.

Mais on aurait tort de penser que les rédacteurs des *Échos* manquent de lucidité, bien au contraire, c'est pourquoi, ils ajoutent:

«*Ce serait rêver que de croire que les syndicats français puissent abaisser d'un coup les barrières qui les séparent et remiser les dénonciations réciproques dont ils ont été prodigues. A la différence des syndicats*

italiens, qui, depuis plus de vingt ans, travaillent à dépasser leurs divergences idéologiques pour promouvoir l'unité d'action, chaque organisation française s'obstine à défendre son pré carré, même si celui-ci se réduit comme une peau de chagrin. Par contre, on pourrait imaginer qu'un texte législatif permette d'expérimenter une formule du type R.S.U.».

Nous y voilà, il suffirait «d'un texte législatif» pour, purement et simplement, remettre fondamentalement en cause le droit syndical.

Mais personne ne peut imaginer qu'une telle «réforme» puisse s'appliquer sans de sérieux remous appelant inévitablement la mise en place d'un processus de répression.

C'est dans ce cadre qu'il faut apprécier, c'est-à-dire relativiser les campagnes grossières de calomnies et de ragots (1) qui se développent contre les militants ouvriers qui veulent maintenir l'indépendance de classe de leurs organisations et qui entendent bien, quel qu'en soient les risques, défendre les libertés syndicales et, avec elles, l'ensemble des libertés démocratiques, et, plus précisément, la société démocratique telle qu'elle s'est édifiée à partir de la renaissance et face à l'ordre théocratique hérité du bas empire romain!

C'est en fonction de ces enjeux qu'il faut analyser le tissu de ragots de demi-vérités et de mensonges que constitue le bouquin d'un plumitif qui n'hésite pas à se réclamer de GOBINEAU! (2).

-----

## LA MONCLOA SUR SEINE

Depuis déjà longtemps, le processus d'intégration des syndicats passant du rôle d'interlocuteurs à celui de collaborateurs est engagé. Contrairement à leurs modèles italiens, héritiers de Mussolini ou de leurs homologues espagnols, héritiers de Franco, la tâche de nos politiciens est plus malaisée. Aussi, leur faut-il manœuvrer avec prudence.

Dans un premier temps, l'astuce consiste à habituer les syndicats à la pratique des «tables rondes» autour desquelles tout un chacun a le droit de dire ce qu'il veut, l'essentiel étant que, patrons, politiciens, syndicalistes (vrais ou faux) s'habituent à «cohabiter» et, grâce à l'action des médias mobilisés pour la circonsistance, familiariser l'opinion publique à la notion du «*bien commun*», opposée à celle des intérêts particuliers.

C'est dans ce cadre qu'il convient d'analyser l'objectif de la «Conférence Salaires, Emploi, durée du travail». L'important n'est pas ce qu'on y dira, mais le simple fait d'y collaborer même «contestatairement»... On voudra bien m'excuser du néologisme!

Alexandre HÉBERT.

-----

(1) Dans lesquelles on retrouve notamment le thème nazi et vichyste du complot «judéo-maçonnique» et celui de «l'hitléro-trotskysme» des staliniens dont on connaît les tragiques conséquences pour des millions d'êtres humains.

(2) Joseph Arthur, comte de Gobineau, auteur notamment d'un «Essai sur l'inégalité des races humaines» dans lequel il affirme notamment: «La race est le facteur essentiel de l'histoire humaine. Il existe une hiérarchie des races et la race aryenne indo-européenne a été, du fait de sa supériorité intellectuelle et morale, à l'origine de toutes ces grandes civilisations».